



CRÉDIT D'IMPÔT DU YUKON POUR LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT (PARTICULIERS)

Utilisez ce formulaire pour calculer votre crédit d'impôt du Yukon pour la recherche et le développement (R & D).
Si vous remplissez la déclaration de revenus d'une société, utilisez plutôt l'annexe 442 de la déclaration T2.

Le formulaire T1232 doit être produit au plus tard 12 mois après la date limite de production de votre déclaration de revenus de l'année pour laquelle des dépenses admissibles ont été engagées.

Vous pouvez être admissible si, durant l'année d'imposition, vous avez engagé des dépenses admissibles pour des activités de recherche et de développement au Yukon. Vous deviez être un résident du Yukon lors du dernier jour de l'année d'imposition pour être admissible.

Une **dépense admissible** est une dépense qui répond à la définition de « dépense admissible » énoncée au paragraphe 127(9) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* fédérale.

Le crédit d'impôt du Yukon pour la R & D sert à réduire votre « total à payer » (ligne 435 de votre déclaration), et tout excédent, s'il y a lieu, est remboursé.

Veuillez utiliser une feuille distincte pour fournir les détails sur vos dépenses admissibles.
Joignez cette feuille et une copie de ce formulaire à votre déclaration.

Année d'imposition ► 2002

Partie 1 – Dépenses admissibles

Inscrivez le total des dépenses admissibles pour la R & D engagées au cours de l'année d'imposition | 1

Partie 2 – Calcul du crédit

Montant de la ligne 1		x 15 % =		2
Montant de la ligne 1 payé ou payable au Collège du Yukon		x 5 % =	+	3
Ligne 2 plus ligne 3	=		►	4
Crédit attribué par une société de personnes				5
Crédit attribué par une fiducie			+	6
Ligne 5 plus ligne 6	=		►	+ 7
Ligne 4 plus ligne 7 Inscrivez le montant de la ligne 8 à la ligne 25 du formulaire YT479		Crédit d'impôt du Yukon pour la R & D	=	8